



Une filière compacte non drainée Eparco de Premier Tech Eau & Environnement est en cours d'installation pour un assainissement non collectif (ANC).



# Assainissement **non collectif**: autonome ou regroupé ?

Cédric Lardière

## Abstract

While regulations define the installation of a non-collective sanitation system (NCS), the choice of an individual or grouped topology is more the responsibility of design firms. Knowing that all technologies available on the market, both traditional and approved, meet the needs expressed by design firms or urban areas, on a case-by-case basis.

Si la réglementation définit l'installation d'un système d'assainissement non collectif (ANC), le choix d'une topologie individuelle ou regroupé est plutôt du ressort des bureaux d'études. Sachant que toutes les technologies disponibles sur le marché, filières traditionnelles et filières agréées, répondent aux besoins exprimés par les bureaux d'études ou les agglomérations, au cas par cas.

**S**ur le marché mature qu'est l'assainissement non collectif (ANC), les principales annonces portent généralement sur de nouvelles solutions techniques, à l'instar de la microstation oxyfix et des accessoires A15 rotomoulés pour ses solutions d'assainissement et de gestion des eaux pluviales d'eloy, de la gamme de tuyaux Aquadren de Molecor pour l'épandage ou le transport des eaux usées en dehors des maisons, le produit Tricel Combi et le filtre compact Tricel Filtro de Tricel, du filtre compact Biomeris de Sebico, du biofiltre linéaire Ecoflo de Premier

Tech Eau & Environnement, du filtre compact easyCompact de Graf et de la microstation Ginett de Bionest. Ou encore de la publication de recommandations sur les travaux de mise en œuvre des dispositifs de traitement des eaux usées domestiques (voir n°474 de *L'Eau, L'Industrie, Les Nuisances*) par les Professionnels de l'ANC, qui regroupe le syndicat Atep, la Chambre nationale des artisans des travaux publics et du paysage (CNATP), le Syndicat national des entreprises de service d'hygiène et d'assainissement (SNEA), le Syndicat national des bureaux d'études en assainissement

(Synaba), la Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (Capeb) et le Centre d'études et de recherches de l'industrie du béton (Cerib). La publication d'une version améliorée de ces recommandations est d'ailleurs prévue d'ici à la rentrée 2025 pour codifier la mise en œuvre, apporter un service aux installateurs (via un document unique de référence) et, éventuellement, faciliter les démarches assurantielles des installateurs. « Nous sommes actuellement en discussion avec la Fédération française du bâtiment (FFB) pour l'associer à une version plus complète du document afin qu'il soit porté par l'ensemble des fédérations d'installateurs, dans les départements », précise Jérémie Steininger, délégué général du syndicat Atep. Ces derniers mois, toutefois, une annonce s'est distinguée parmi toutes ces nouveautés dans le secteur de l'assainissement non collectif. Le syndicat Acteurs du traitement des eaux de la parcelle (Atep) a en effet présenté, en juillet 2024, dix propositions sur l'ANC, ainsi que le stockage, le traitement et la valorisation des eaux à l'échelle du bâtiment et de la parcelle, à l'attention des candidat(e)s des élections législatives (voir n°477 de L'Eau, L'Industrie, Les Nuisances).

### UN MARCHÉ DE NOUVEAU LIÉ AUX SECTEURS DU BÂTIMENT ET DE L'IMMOBILIER

« Nous avons retravaillé les propositions pour avoir un document plus générique à porter auprès des parlementaires et des ministères, notamment comme actions à mettre en place dans le cadre du Plan d'adaptation au changement climatique, du Plan Eau et de tous les travaux au

niveau national. », annonce d'ailleurs Jérémie Steininger.

La publication des dix propositions traduit en fait une situation particulière à laquelle sont confrontés les entreprises de l'ANC. « La période post-Covid-19 a redynamisé le marché de la rénovation des installations d'ANC. Comme les gens se sont retrouvés confinés chez eux, ils ont pris conscience de la nécessité de rénover l'assainissement de leur résidence secondaire ou de l'importance d'un bon assainissement, qui était bien plus sollicité en restant à la maison, le jardin étant devenu la nouvelle pièce à vivre dans leur habitation principale », explique Jérémie Steininger. Ce que confirme Cécile Favre, responsable Durabilité et Relations institutionnelles chez Premier Tech Eau & Environnement : « Après la pandémie de Covid-19, il y a eu une période où le marché a été en forte croissance en 2021-2022. Maintenant, il est redevenu fortement lié à l'évolution des secteurs du bâtiment [baisse de la construction neuve, NDR] et de l'immobilier – une mise aux normes du système d'ANC doit être effective dans l'année qui suit une vente immobilière. La situation est donc aujourd'hui beaucoup plus difficile, même si l'on voit quand même poindre quelques signaux positifs venant de certains acteurs majeurs de l'immobilier. Nous continuons à sortir des nouveaux produits, comme la filière compacte non drainée Eparco, avec infiltration sous-jacente, mais nous faisons quand même face à une incertitude sur la date de retour d'une véritable reprise du marché. » Sandrine Pierret, Marketing & Communication Manager chez eloy water, va dans le même sens : « Certes, il est encore un peu tôt pour évoquer une



Sur ce chantier, une filière compacte Actifiltre185 de Rikutec est ici installée pour de grands volumes jusqu'à 40 équivalents-habitants (EH).

véritable reprise sur le marché du neuf. Heureusement, nos clients interviennent majoritairement sur des projets de rénovation ou de réhabilitation, un marché qui, lui, se porte bien. »

Fortes d'une offre de solutions, toujours à la pointe, disponibles sur le marché, les entreprises intervenant sur un projet d'assainissement non collectif doivent quand même se poser plusieurs questions, la première étant celle de la topologie de la solution à déployer : faut-il choisir un système d'ANC individuel ou un système d'ANC regroupé ?

### AUTONOME OU REGROUPÉ : LA RÉGLEMENTATION TRANCHE

La réglementation en vigueur apporte une première réponse. Après enquête publique, les communes ou leurs établissements publics de coopération, qui exercent cette compétence via les Services publics d'assainissement non collectif (Spanc), délimitent quatre zones différentes : les zones d'assainissement collectif, les zones relevant de l'assainissement non collectif, les zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement, et les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent



Un système d'assainissement non collectif de Bionest est mis en place dans un lotissement du Sud-Ouest de la France.

# wilo

## Récupération d'eau de pluie Parce que chaque goutte compte.

Les pénuries d'eau confrontent à des défis particulièrement complexes liés aux configurations des bâtiments commerciaux, immeubles, sites industriels et aux réglementations.

La récupération des eaux de pluie est une pratique cruciale pour la gestion performante et durable de l'eau, en particulier dans les environnements collectifs. Elle garantit une source d'eau fiable et obtenue naturellement pouvant ensuite être facilement utilisée pour les toilettes ou pour l'irrigation des espaces verts, réduisant ainsi les coûts d'exploitation.

Nos solutions flexibles vous offrent un grand nombre d'options pour récupérer l'eau de pluie et la distribuer de manière fiable et durable. Les systèmes proposés par Wilo sont parfaitement adaptés aux exigences spécifiques des différents types de bâtiments ou industries.

**Gérez votre distribution d'eau de manière responsable et durable.**

### Wilo-RainSystem AF 400

Récupération des eaux de pluie dans les grands bâtiments et sites industriels.



### Wilo-RainSystem AF 150

Gestionnaire d'eaux pluviales dans les immeubles collectifs et les petites entreprises commerciales.



Rendez-vous à  
**ENERGAïA**  
les 10 & 11  
décembre 2025

[www.wilo.com/fr/fr](http://www.wilo.com/fr/fr)  
0 801 802 802 (N° Vert)



MATÉRIAUX  
TRAVAUX  
PUBLICS

NÉGOCE DE MATÉRIAUX POUR LES TRAVAUX PUBLICS  
**L'EXPERT ANC À VOTRE SERVICE**

**22** AGENCES EN FRANCE



Béton



PEHD

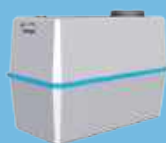
**Ginett**

### Nouveauté **MICROSTATION**

- Existe en béton et polyéthylène
- Adaptable à la typologie de vos terrains
- Pose verticale ou horizontale
- Excellents abattements (DBO<sub>5</sub>, MES, DCO, NTK)
- Intégration d'un boîtier de contrôle de bon fonctionnement connecté et «Plug & Play»
- Alarme connectée fournie avec la GINETT



### UNE GAMME ENTIÈRE DÉDIÉE À L'ANC



Fosse béton  
toutes eaux



Filtre compact  
Ecoflo



Bac à graisse béton  
Existe aussi en PE



Cuve de récupération  
eau de pluie



Station de relevage



Consultez notre livret  
dédié à l'ANC





© Premier Tech - Philippe Thierry

Pour le choix de la technologie d'ANC, il est pertinent que le bureau d'études en charge de définir la meilleure solution fasse une étude de sol, qui prend aussi en compte le nombre de pièces concernées, le dimensionnement, etc.

au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement.

Dans les zones d'assainissement collectif, les communes sont tenues d'assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées. Dans les zones relevant de

l'ANC, les communes sont tenues d'assurer le contrôle de ces installations et, si elles le décident, le traitement des matières de vidange et, à la demande des propriétaires, l'entretien et les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif. L'arrêté du 7 mars 2012 modifiant l'arrêté du 7 septembre 2009 fixe

les prescriptions techniques applicables aux installations d'ANC de moins de 20 EH (équivalents-habitants). Les prescriptions techniques applicables aux plus grosses installations d'ANC, correspondant à plus de 20 EH, sont définies par l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015. « Dans l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié par l'arrêté du 7 mars 2012 (ANC individuel), les prescriptions portent sur la mise en place soit d'une solution traditionnelle (fosse toutes eaux et épandage, filtre à sable), soit d'une filière agréée. L'agrément est obtenu par le fabricant pour la mise sur le marché de la filière, avec des niveaux de performances mesurés lors d'essais effectués sur une plateforme, mais sans aucun suivi ultérieur. Dans l'arrêté du 21 juillet 2015, qui concerne l'ANC regroupé, la réglementation prescrit des performances épuratoires – c'est le critère de conception –, c'est-à-dire des niveaux d'abattement à garantir et à suivre sur le terrain. On parle d'obligation de résultats dans ce cas-là, alors qu'il s'agit

## UN MANQUE DE DIALOGUE FACE À UNE ÉVOLUTION NORMATIVE



© Atep

Depuis la sortie de la pandémie de Covid-19, les acteurs de l'assainissement non collectif (ANC) souffrent d'une absence de dialogue de la part des autorités. « Le groupe de travail du troisième plan d'action national pour l'ANC (Pananc), dans lequel se réunissaient des représentants des ministères de l'environnement et de la santé n'est plus actif depuis fin 2022. Il s'agissait d'un moyen de faire évoluer la réglementation de manière collégiale, constructive », regrette Cécile Favre, responsable Durabilité et Relations

institutionnelles chez Premier Tech Eau & Environnement. Et, pourtant, il y a une demande de dialogue de la part de la profession, notamment avec la transposition en droit français de la directive eaux urbaines résiduaires DERU 2, le nouveau Règlement (EU) des produits de construction (RPC), la révision à venir du NF DTU 64.1 qui devrait s'accompagner de difficultés d'interprétation du niveau des exigences. « Dans le même temps, les Agences de l'eau se sont un peu désengagées de l'assainissement non collectif – il n'y avait plus d'aides de leur part, par exemple –, mais la situation semble s'améliorer. Les aides des agences reviennent dans certains territoires et, plus généralement, on perçoit un réinvestissement autour, aussi, de l'ANC et de la gestion des pollutions diffuses, parce qu'il s'agit d'un sujet s'intégrant complètement dans le thème global de l'eau et que l'on ne peut pas laisser l'assainissement non collectif sur le bord du chemin », constate Jérémie Steininger, délégué général du syndicat Acteurs du traitement des eaux de la parcelle (Atep). Le marché de l'ANC se serait aujourd'hui stabilisé entre 80 000 et 100 000 unités vendues par an. Il mérite d'être dynamisé, au travers d'aides et d'un accompagnement des Français dans la rénovation de leur installation, parce que les coûts des matériaux, de la main d'œuvre, etc. ont augmenté ces dernières années, faisant passer le prix moyen d'un système d'ANC autour de 10 000 euros à 15 000 euros. Ce mode d'assainissement concerne quand même 20 % de la population. Ne serait-ce pas opportun d'intégrer un volet « eau » dans le dispositif France Rénov, qui est désormais maîtrisé avec ses mécanismes et ses outils pour accompagner les particuliers ?

# Renforcer notre engagement envers la qualité, la durabilité et la conformité des solutions d'Assainissement Non Collectif (ANC)



## NOUVEAU ! Deux gammes de biofiltres Premier Tech désormais sous DTA.

Depuis le 7 mai 2025, à l'occasion du renouvellement du DTA biofiltre Ecoflo PE2, la gamme Eparco Compacte PE à écorces de pin maritime est désormais également assimilée technique courante.

Nous avons ainsi désormais deux gammes de produits en technique courante, offrant des solutions robustes, fiables et encadrées pour répondre aux besoins des prescripteurs, des installateurs et à la sérénité des usagers.



En savoir +



### Parmi des évolutions majeures de ce nouveau numéro de DTA :

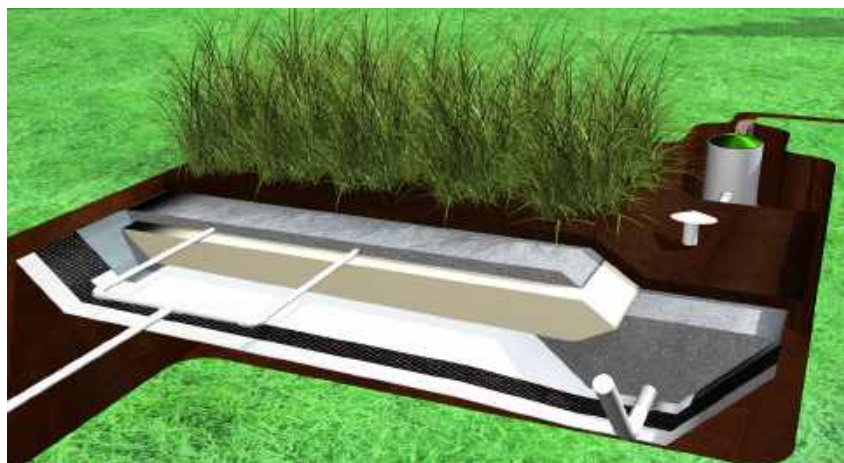
- **Intégration de la gamme Eparco Compacte PE.**
- **Le code déchet 19 08 05** s'applique aux fragments de bourse de coco et écorces de pin maritime.
- **Le dimensionnement de la zone d'infiltration pour les sols de plus faibles perméabilités est réduit** (4 m<sup>2</sup>/EH pour une perméabilité entre 10 et 30 mm/h).
- Une procédure spécifique est intégrée pour la **conduite à tenir en cas d'inondation exceptionnelle**, renforçant encore la sécurité et la résilience des installations.
- **La prise en compte des 3 derniers suivis in situ annuels des filières Ecoflo PE2** avec une confirmation des performances épuratoires sur 70 bilans 24h (Moyennes 14mg/L MES et 8mg/L DBO<sub>5</sub>).

d'une obligation de moyens pour l'ANC individuel», précise Cécile Favre (Premier Tech Eau & Environnement). A l'instar de Premier Tech Eau & Environnement ou d'eloy, des fabricants ont fait le choix, dans leur démarche qualité, d'obtenir un Document technique d'application (DTA) pour ses produits. Le DTA impose un suivi régulier indépendant des performances au travers de prélèvements et de tests in situ faits par le Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB).

Si le zonage d'assainissement définit s'il s'agit d'un assainissement collectif ou non collectif, le choix entre un système d'ANC individuel et un système d'ANC regroupé est du ressort du maître d'ouvrage. Lorsqu'il s'agit d'une maison individuelle, la solution privilégiée est un assainissement non collectif autonome (un système par maison), mais le choix se fait bien souvent au cas par cas. « Dans le cas d'un lotissement, par exemple, la question peut se poser de mettre en place une installation d'ANC regroupée afin de mutualiser les moyens grâce à une seule et même installation, qui serait certes plus grosse et qui nécessiterait aussi un entretien », explique Jérémie Steininger (Atep).

### MUTUALISATION DES COÛTS AVEC UN ANC REGROUPE

La différence principale entre les deux topologies d'ANC réside donc dans le coût des travaux : un seul chantier est nécessaire au lieu d'une multitude de petits chantiers. Premier Tech Eau & Environnement met également en avant, comme avantages d'un système



En plus de sa « filtre à sable surélevé » Tertre, Flexirub propose une gamme de kits modulaires prêts à poser (ici, le schéma d'un filtre à roseaux autoépuration agrée) affichant un compromis entre qualité, simplicité d'installation et respect de l'environnement.

d'ANC regroupé, une emprise au sol limitée et une simplification de l'exploitation, en plus de coûts par habitation réduits. Ce que confirme Laurent Elsdorf, Brand Content & PR Project Manager chez eloy : « Dans le cadre de projets d'aménagement résidentiel (lotissements, hameaux, habitats groupés...), nous recommandons d'opter pour une solution d'assainissement unique, plutôt que de multiplier les installations individuelles. Cette approche permet non seulement une mutualisation des coûts et une réduction de l'emprise au sol, mais aussi une gestion simplifiée et plus pérenne. »

Pour Amélie Vauzelle, responsable du développement Sud chez Bionest France, « nous constatons depuis quelques années la réduction drastique des surfaces de parcelles constructibles. Parfois,

le lotisseur opte pour une filière regroupée ce qui permet de réduire les coûts d'installation et d'entretien en mutualisant. L'entretien est alors géré par la souscription d'un contrat de maintenance par la copropriété et ainsi pas de mauvaises surprises ».

Le fabricant vient d'ailleurs de lancer la gamme Ginett (voir page 41). Elle est dotée d'un boîtier de contrôle permettant d'assurer le suivi de l'installation et d'informer le propriétaire d'un éventuel dysfonctionnement. « Notre service ingénierie propose de plus en plus souvent des filières évolutives permettant aux maîtres d'ouvrage de lisser leur investissement dans le temps tout en respectant les enjeux environnementaux », poursuit Amélie Vauzelle.

Clémence Treol, chargée de communication et marketing chez Simpo France, confirme que « le regroupement des installations dans une seule unité de traitement lors d'un projet d'assainissement concernant plusieurs habitations proches (résidences principales ou secondaires, gîtes, logements locatifs) devient une stratégie gagnante. En plus d'une facture allégée (moins de matériel, de terrassement, de tuyaux) et de coûts par habitation réduits, un autre avantage est l'éligibilité facilitée aux aides. Certains dispositifs publics soutiennent en effet les projets collectifs ou semi-collectifs plus facilement que les installations individuelles ».

Pour Jérémie Steininger, « avec une installation d'ANC regroupé, un point très important à surveiller concerne la gestion administrative afin d'assurer la pérennité du système. Qui dit "regroupé"



Qu'elle soit autonome ou regroupée, une installation d'ANC individuel nécessite forcément la mise en œuvre d'une prescription, une bonne installation, un entretien et une maintenance suivis.

# Grey Pro Saver



Ses applications:  
Habitat collectif, Hôtellerie, Camping et  
Village vacances, Maison de santé,  
Piscines, Irrigation, Arrosage jardins ...



Ses avantages Ecologiques:  
traitement sans produit chimique,  
préservation des ressources en eau  
potable, évite le gaspillage d'eau potable



www.dfmspade.com



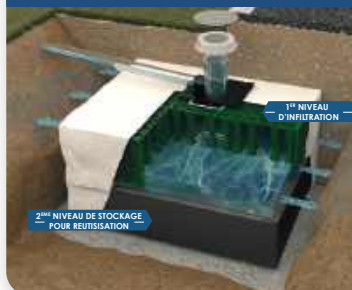
Son principe de fonctionnement:  
traitement associant des enzymes Bio,  
de la microfiltration, des U.V. et de  
l'Ozone pour une désinfection et une  
stérilisation biologique de haute qualité

## flexirub

## FABRICANT DE SOLUTIONS D'ÉTANCHÉITÉ SUR MESURE POUR LA GESTION DE L'EAU

### STOCKAGE ET REUTILISATION DES EAUX DE PLUIES

#### SAUL À LA PARCELLE RIGODUO®



- ✦ SOLUTION 2 EN 1 : INFILTRATION & STOCKAGE
- ✦ STOCKAGE DES EAUX OPTIMISÉE
- ✦ INSTALLATION SOUS ZONE CIRCULÉE
- ✦ KIT COMPLET: CASIERS + ACCESSOIRES + GÉOMEMBRANE EPDM 3D
- ✦ DISPONIBLE EN 3 DIMENSIONNEMENTS: 7M<sup>3</sup>, 10M<sup>3</sup>, 13M<sup>3</sup>



EN PARTENARIAT EXCLUSIF AVEC FRANKISCHIL

NOUVEAUTÉ 2023

#### CITERNE SOUPLES EN EPDM DE 100L À 60 000L



- ✦ PRÊTE À POSER AVEC ACCESSOIRES ( VANNES, GÉOTEXTILE )
- ✦ DISPONIBLE EN EPDM RENFORCÉ, ET EN FORMAT RECTANGULAIRE
- ✦ USAGE : AGRICULTURE, INDUSTRIE, BTP ET RÉSIDENTIEL

### ÉTANCHÉITÉ DES BASSINS OU BASSIN ENTERRÉ DE TYPE SAUL

#### ÉTANCHÉITÉ DES BASSINS JUSQU'À 2000 M<sup>2</sup> EN 1 PIÈCE



- ✦ TOUTES FORMES RÉALISABLES
- ✦ ÉTANCHÉITÉ 2D : EPDM OU PVC - 3D : EPDM
- ✦ BASSIN D'ORNEMENT, PAYSAGÉ OU DE RÉTENTION
- ✦ CERTIFICATION ASQUAL EN EPDM 1.20MM

#### ÉTANCHÉITÉ DES SAUL JUSQU'À 500 M<sup>2</sup> EN 1 PIÈCE



- ✦ TOUTES FORMES RÉALISABLES
- ✦ ÉTANCHÉITÉ EN EPDM 3D SUR-MESURE
- ✦ POSE SIMPLIFIÉE ET SÉCURISÉE SANS SOUDURE
- ✦ DURÉE DE VIE +50 ANS
- ✦ DÉLAI DE FABRICATION ET DE LIVRAISON : 3 SEMAINES

TÉL : +33 (0)2 99 85 41 41

Email : info@flexirub.com  
www.flexirub.com



dit que l'installation est à tout le monde et à personne. Tous les propriétaires du lotissement, par exemple, doivent donc s'organiser pour bien gérer l'installation, que chacun puisse payer sa quote-part des travaux et, surtout, sa quote-part de l'entretien et de la maintenance. Il ne faut pas que l'assainissement soit laissé à l'abandon au bout de quelques années». Dans le cas d'un système d'ANC individuel, c'est le propriétaire de la maison, et lui seul, qui gère son installation et qui est responsable des conséquences d'un mauvais entretien, par exemple.

«D'un point de vue technique, il n'y a pas d'autres questions à se poser lors du choix de la topologie du système d'assainissement non collectif individuel. Nous savons faire des petites stations de 5 EH comme des installations pour 40 ou 50 EH. C'est d'ailleurs la même norme européenne, le même marquage CE dans tous les cas», poursuit Jérémie Steininger (Atep). «L'assainissement non collectif, ce n'est pas juste creuser un trou dans le jardin ou au bout du terrain avec deux tuyaux. C'est une démarche réglementée, encadrée par les Spanc et qui impose des solutions fiables, adaptées à chaque contexte, qu'il soit individuel, semi-collectif ou regroupé. Nous proposons une offre conçue pour toutes les tailles de projets et toutes les typologies de terrain : des filières traditionnelles et des filières agréées compactes (filtre Bionut ou microstation Bioxymop)», rappelle Clémence Treol (Simpofrance). «Nous proposons des solutions pour les deux catégories, selon les besoins exprimés par le bureau d'études ou une agglomération : la filière traditionnelle avec la fosse toutes eaux



Une filière agréée Bionut d'une capacité de 8 équivalents-habitants (EH) de Simop France va être enterrée dans une propriété à Saint-Malo.

(anciennement fosse septique) associée à des tranchées ou un lit d'épandage, à un filtre à sable vertical drainé ou non drainé ou à un tertre, et les filières agréées», indique Cécile Favre (Premier Tech Eau & Environnement).

Les dispositifs soumis à agrément ministériel sont les filtres plantés, de macrophytes ou de roseaux – ce système ne produit pas de boues qui sont composées et forment un humus sur place, mais les filtres plantés nécessitent une surface au sol plus importante que les filtres compacts et les microstations –, les microstations à culture libre (dégradation aérobie de la pollution par des microorganismes) ou à culture fixée (dégradation aérobie) – une microstation a une faible emprise au sol et est particulièrement robuste pour les secteurs où la saisonnalité est importante, mais la France est le seul pays dans lequel

la réglementation ne l'autorise pas pour une résidence secondaire en dessous de 20 EH – et les filtres compacts constitués d'une fosse toutes eaux et d'un massif filtrant (synthétique, minéral ou végétal). Ces filtres ont une faible emprise au sol, sont prêts à poser et faciles d'installation et fonctionnent sans énergie, les milieux filtrants végétaux se recyclent en centre de compostage etc. Parmi son offre de kits modulaires (filtres à sable drainé ou non drainé GeoKit, filtre à roseaux autoépuration agréé), Flexirub met en avant sa solution Tertre (drainé ou non drainé). Construit hors-sol, ce «filtre à sable surélevé» garantit la même efficacité qu'un filtre enterré. Avec ces kits prêts à poser, la société mise sur un compromis entre qualité, simplicité d'installation et respect de l'environnement, apportant aux particuliers des solutions d'assainissement non collectif clé en main et conformes à la réglementation en vigueur.

## PRIVILÉGER UNE ÉTUDE DE SOL

«Notre portfolio intègre des solutions gravitaires pour l'ANC regroupé, comme le filtre à fragments de bourres de coco disponible jusqu'à au moins 200 EH (voire au-delà avec un dimensionnement spécifique), et des solutions dites intensives fonctionnant comme des microstations (réacteur biologique à lit fluidisé [MBBR] Rewatec, par exemple), pour atteindre des capacités de quelques centaines d'EH. À la suite d'une évaluation menée par le groupe de travail national Epnac, nous fournissons la fiche Epnac pour le filtre



Il existe différents dispositifs pour l'ANC tels que, notamment, les filtres plantés, de macrophytes ou de roseaux, les microstations et les filtres compacts.



© eloy

Une microstation oxyfix 100 EH d'eloy est en cours d'installation pour un lotissement dans le Vaucluse.

à fragments de bourres de coco. Et nous avons un service spécifique capable de développer des solutions pour des appels à projets », met en avant Cécile Favre.

La responsable de Premier Tech Eau & Environnement souligne par ailleurs un point important : « Pour le choix de la technologie, il est pertinent que le bureau d'études en charge de définir la meilleure solution fasse une étude de sol, qui prend aussi en compte le nombre de pièces concernées, le dimensionnement, etc. En fonction des particularités du sol, les eaux traitées pourront être infiltrées sur la parcelle – c'est la priorité – ou alors, si ce n'est pas possible, il faudra trouver une alternative de rejets en surface ». Afin d'accompagner au mieux ses clients dans ce choix, le groupe Graf a mis en place, dans chacune de ces entités, un bureau d'études dédié à l'assainissement. Graf et Biorock sont ainsi en mesure de proposer, en fonction de la situation de chaque chantier, le produit adapté (une micro-station de 5 à 200 EH ou un filtre compact de 4 à 225 EH pour le premier, une solution allant de 4 à 10 000 EH pour le deuxième).

Malheureusement, il existe des secteurs où l'étude de sol n'est pas obligatoire et on peut alors voir fleurir des installations qui ne sont pas toujours optimales par rapport aux besoins. Ce qui fait dire à Jérémie Steininger (Atep) que « qu'elle soit autonome ou regroupée, une installation d'ANC nécessite forcément la mise en œuvre d'une prescription, une bonne installation, un entretien et une maintenance suivis ». ●



## La solution d'assainissement individuelle que l'on attendait tous.

**C'est l'innovation au service du quotidien**  
Elle vous facilite la vie, en étant :

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT</b></p> <p>GINETT contribue à la protection de l'environnement en minimisant l'impact des eaux usées domestiques sur les milieux naturels. Ginettt obtient les meilleures performances épuratoires du marché 6mg/l de DBOS et MES à charge nominale !</p> <p><b>FACILE À INSTALLER</b></p> <p>GINETT est compacte et facile à installer. Elle dispose de tous les accessoires utiles à une installation rapide grâce à un seul raccordement nécessaire, des réhausseurs ajustables, un coffret extérieur et un boîtier d'alarme « Plug &amp; Play ».</p> | <p><b>ÉCONOME</b></p> <p>GINETT est conçue pour fonctionner de manière économe en énergie. Sa conception optimisée la rend peu onéreuse à entretenir. Son média sans remplacement évite les grosses dépenses de renouvellement. De plus GINETT est la microstation aux vidanges les moins fréquentes du marché !</p> <p><b>FACILE EN ENTRETIEN</b></p> <p>GINETT n'est composée d'aucun automate et ne présente aucun équipement électromécanique intégré à la cuve, limitant ainsi les risques de pannes. Bionest propose des contrats d'entretiens effectués par le fabricant.</p> | <p><b>ROBUSTE</b></p> <p>GINETT est fabriquée en France à partir de matériaux de hautes qualités afin de répondre à toutes les contraintes d'installation. Elle a un taux de déformation inférieur à 7,5% jusqu'à 80cm de remblai avec une pose en nappe jusqu'au fil d'eau.</p> <p><b>POUR UNE INTÉRIEUR ET DISCRÈTE</b></p> <p>GINETT existe dans plus de 50 configurations et s'adapte à toutes vos contraintes terrain : en monocuve, en bi-cuve, en ligne, en pac, à l'horizontale, à la verticale... Elle s'intègre harmonieusement dans l'environnement de vos clients. De plus, elle est totalement inodore.</p> |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

**BIONEST FRANCE**  
17, avenue du Grou  
31420 Villeneuve-Les-Boulic  
T. 33 5 61 70 42 91  
contact@bionest-tech.com

**BIONEST FRANCE**



[bionest-france.fr](http://bionest-france.fr)